



Compte rendu de Conseil Municipal **Séance du 3 Décembre 2018**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 28 novembre 2018

de Présents 10

de Votants 12

L'an deux mil dix-huit, le trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, M. Yann OLLIER, M. Michel FOUCHER, et M. Marc CHAIGNON.

Excusées avec pouvoir : Mme Sophie LEFAUCHEUX, pouvoir donné à Mme Evelyne PERTHUÉ et Mme Julie LEJEUNE, pouvoir donné à M. Michel FOUCHER

Excusées : Mme Aurore LUCAS, Mme Sandrine BABIN

Absent : M. Willy PIPELIER

Secrétaire de séance : Mme Evelyne PERTHUÉ

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

VOTANTS : 8

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal **décide de ne pas préempter** :

- Le bien situé 19-23 rue Villebois Mareuil, cadastré section AD n°461, d'une superficie totale de 493 m².

- Le bien situé 21 rue de la Division Leclerc, cadastré section AD n°233 et 235, d'une superficie totale de 617 m².

Délibération n°2018-12-01 : Rapport annuel d'activités 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport d'activités 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Délibération n°2018-12-02 : Rapport annuel d'activités 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport d'activités 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Délibération n°2018-12-03 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de M. Nicolas BOUTIN auprès du Centre de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la suppression de l'école le mercredi matin sur les communes de Bouère et de Saint-Brice, le centre de loisirs sans hébergement accueille désormais des enfants le mercredi matin. Afin de pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'augmenter les heures de M. BOUTIN Nicolas mis à disposition par la commune de Bouère. Il est proposé 477 heures pour l'année 2018, au lieu de 417 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de M. Nicolas BOUTIN auprès du Centre de Loisirs sans Hébergement.

Délibération n°2018-12-04 : Convention de service partagé avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour l'aménagement d'une allée piétonne en bordure de la route de Meslay-du-Maine

Monsieur le Maire expose que la Commune envisage l'aménagement d'une allée piétonne en bordure de la route de Meslay-du-Maine afin de sécuriser l'accès des piétons à l'espace propreté. Monsieur le Maire présente la convention désignée ci-dessus avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la convention désignée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Délibération n°2018-12-05 : Acquisition des parcelles appartenant à l'indivision Pineau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir à l'indivision Pineau les parcelles cadastrées section AD n°64 et 97 d'une superficie totale de 265 m² au prix de 500,00 €. Les frais d'acte notariés seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte chez Maître GUEDON, notaire à Ballée – Val du Maine, ainsi que tous documents se référant à cette affaire.

Délibération n°2018-12-06 : Donation du jardin BÉTHON – Rue de Taude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la donation de Madame BÉTHON Isabelle épouse MORVAN et de Monsieur BÉTHON Fabrice pour la parcelle cadastrée section AC n°359 situé Rue de Taude et d'une superficie de 485 m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte ainsi que tous documents se référant à cette affaire.

Délibération n°2018-12-07 : Désaffectation du chemin rural situé à proximité du lieu-dit « La Perrine »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE**, sur toute sa longueur, la désaffectation du chemin rural situé entre la voie communale n°5 de la Chevalerie et la ligne de chemin de fer
- **DÉCIDE** de l'organisation d'une enquête publique sur ce projet
- **AUTORISE** donc Monsieur le Maire à nommer le commissaire enquêteur et à signer toutes les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°2018-12-08 : Désaffectation du chemin rural du lieu-dit « La Roulée »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 9 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- **CONSTATE**, sur toute sa longueur, la désaffectation du chemin rural du lieu-dit « La Roulée »
- **DÉCIDE** de l'organisation d'une enquête publique sur ce projet
- **AUTORISE** donc Monsieur le Maire à nommer le commissaire enquêteur et à signer toutes les documents afférents à ce dossier.

Vu pour être affiché le 06/12/2018

Le Maire, Jean-François LASSALLE

